



DÉCEMBRE 2025

BILAN DE LA CONCERTATION

SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE



VALLONS
DE VILAINÉ
SYNDICAT MIXTE

**CHAPITRE 10 - BILAN DE LA CONCERTATION
DU SCOT DES VALLONS DE VILAINE APPROUVE LE 3 DECEMBRE 2025
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L141-15 DU CODE DE L'URBANISME**

SYNDICAT MIXTE DES VALLONS DE VILAINE

DECEMBRE 2025

Bain-de-Bretagne
Baulon
Bourg-des-Comptes
Bovel
Chanteloup
Crévin
Comblessac
Ercé-en-Lamée
Goven
Grand-Fougeray
Guichen
Guignen
Guipry-Messac
La Bosse-de-Bretagne
La Chapelle-Bouëxic
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Lassy
Les Brulais
Lohéac
Loutehel
Mernel
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Malo-de-Phily
Saint-Séglin
Saint-Senoux
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresboëuf
Val d'Anast

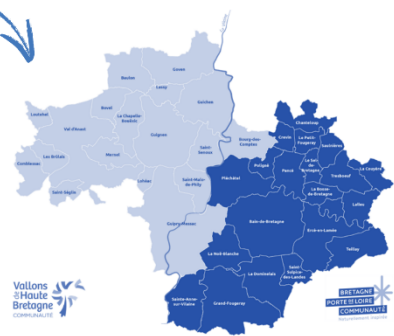


VALLONS
DE VILAINE
SYNDICAT MIXTE



Révision du SCoT des Vallons de Vilaine

Bilan de la concertation



15 ateliers "diagnostic"

5 ateliers "PAS"

16 ateliers "DOO"

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

2 réunions publiques

1 campagne "Ouest France"

2 rencontres "PPA"

44 000 impressions

La révision du SCoT des Vallons de Vilaine s'est appuyée sur une concertation continue, mobilisant élus, techniciens et citoyens à travers plus de 60 réunions, totalisant environ 200 heures d'échanges.

Pour tout savoir sur la procédure et suivre les avancées du projet, rendez-vous sur le site :

www.vallonsdevilaine.fr

VALLONS
DE VILAINE
SYNDICAT MIXTE



**PLUS DE 60
ATELIERS, RÉUNIONS
ET RENCONTRES
POUR ÉLABORER LE
SCOT DES VALLONS
DE VILAINE**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	5
1. Cadre réglementaire général et concertation dans le cadre du SCoT des Vallons de Vilaine	6
2. Les actions menées en phase « Lancement et diagnostic ».....	7
3. Les actions menées en phase « Projet d'aménagement stratégique »	12
4. Les actions menées en phase « Document d'orientation et d'objectifs ».....	17
5. Les actions menées en phase « Évaluation environnementale »	25
6. Les actions menées tout au long de la démarche de révision du SCoT.....	27
7. Synthèse thématique des remarques recueillies dans le cadre des actions de concertation, au regard du projet du SCOT	29
8. Conclusion	31
SIGLES ET ACRONYMES	32

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL ET CONCERTATION DANS LE CADRE DU SCOT DES VALLONS DE VILAINE

Les modalités de concertation prévues par la délibération de prescription de révision du SCoT des Vallons de Vilaine.

Par délibération en date du 7 décembre 2022, le Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine a prescrit la révision de son Schéma de cohérence territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Définie aux articles L. 143-17 à L. 143-27 et L. 143-29 à L. 143-31 du Code de l'urbanisme, la procédure de révision a été menée par le Président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine (article R. 143-2 du Code de l'urbanisme), en collaboration étroite avec les collectivités membres.

En application des articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation engagée par le Syndicat Mixte a associé, tout au long de l'élaboration du projet de SCoT, l'ensemble des élus, les personnes publiques associées, les acteurs locaux et la société civile.

La délibération du 7 décembre 2022 définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- **Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire**, notamment les élus, habitants, associations et acteurs locaux, tout au long de la phase d'élaboration du projet, de la prescription de la révision du SCoT jusqu'à l'arrêt du projet.
- **Garantir un accès aux informations** relatives au projet de révision du SCoT.
- **Offrir la possibilité au public de contribuer au projet** en apportant ses remarques et suggestions. Favoriser le partage d'idées, permettant une meilleure compréhension et appropriation du projet par les parties prenantes.
- **Encourager les échanges** entre les différents acteurs pour enrichir et consolider le projet.

La délibération de prescription du SCoT prévoit pour cela la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- **L'organisation d'ateliers participatifs** associant les acteurs du territoire, notamment des élus, des représentants de la société civile, ainsi que des partenaires associés ou consultés dans le cadre de la révision (chambres consulaires, services de l'État, etc.).
- **La tenue d'au moins deux réunions publiques**, accompagnées d'une **exposition**.
- **La mise à disposition d'un dossier de concertation**, ainsi que d'un registre permanent au siège du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine, permettant d'informer le public et de recueillir les observations de toute personne intéressée.
- **La possibilité de transmettre ses observations**, soit par courrier adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine (12 rue Blaise Pascal - ZA La Lande Rose - 35580 Guichen), soit par courriel à l'adresse suivante : scot@vallonsdevilaine.fr.
- **La publication d'articles relatifs aux travaux de révision du SCOT**, diffusés sur le site internet, les réseaux sociaux, ou via des supports tels que le magazine et/ou la lettre d'information du Syndicat Mixte et des EPCI membres.

La concertation a pris fin quelques jours avant le conseil syndical arrêtant le projet de SCoT, pour permettre d'en effectuer le bilan qui est joint au dossier de l'enquête publique.

2. LES ACTIONS MENÉES EN PHASE « LANCEMENT ET DIAGNOSTIC »

La phase "lancement - diagnostic" du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été marquée par une forte mobilisation des acteurs locaux et des partenaires (État, etc.), permettant d'établir un diagnostic partagé et d'amorcer la réflexion sur les enjeux stratégiques.

Le 28 novembre 2022, une réunion s'est tenue à Guipry-Messac pour discuter de la future révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vallons de Vilaine, en amont de la délibération de prescription (7 décembre 2022). Cette rencontre a rassemblé les élus locaux et les acteurs locaux, notamment la Sénatrice d'Ille-et-Vilaine Mme. Françoise Gatel et le sous-préfet M. Pascal BAGDIAN, avec pour objectif d'intégrer les exigences de la loi Climat et Résilience au sein des Vallons de Vilaine. Les discussions ont porté sur la réduction de l'artificialisation des sols, la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Cette réunion a permis de définir les grandes orientations du futur SCoT, en cohérence avec les objectifs nationaux et la loi Climat et Résilience adoptée à l'été 2022. Cet événement a été relayé dans la presse locale, notamment Ouest France « [Guipry-Messac. Les objectifs de la loi climat à l'échelle du territoire](#) », ainsi que le blog local Guipry-Messac « [Loi Climat et Résilience rencontre : Mme Gatel sénatrice d'Ille et Vilaine s'exprime.](#) » et YouTube.

Accueil > Bretagne > Guipry-Messac

Guipry-Messac. Les objectifs de la loi climat à l'échelle du territoire

Ouest-France

Publié le 16/12/2022 à 05h07

Lire le journal

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Rennes

Chaque matin, recevez toute l'information de Rennes et de ses environs avec Ouest-France

perthuisbapti OK



Thierry Beaujouan, maire de Guipry-Messac, Madeleine Guillonnet, conseillère municipale, Françoise Gatel, sénatrice, Pascal Bagdian, sous-préfet à Redon, Pierre-Yves Reboux, maire, à Val-d'Anast. | OUEST-FRANCE

Lundi 28 novembre, le Pays des Vallons de Vilaine a organisé une réunion pour présenter les objectifs de la loi climat et résilience devant un public d'élus.

Photo : Ouest France.

1. Instances de concertation et principales contributions

La gouvernance de la phase "lancement - diagnostic" s'est articulée autour des comités techniques, comités de pilotage, commissions générales, conférences des maires, et rencontres spécifiques, assurant ainsi une transversalité dans la réflexion :

2. Comités techniques :

- **Thématique démographie et habitat :**
 - 9 mars 2023 : premiers échanges sur les dynamiques démographiques et le parc de logements.
- **Thématique économie et commerce :**
 - 13 avril et 5 mai 2023 : identification des dynamiques économiques et axes prioritaires pour le développement commercial.
- **État initial de l'environnement, transitions :**
 - 22 juin 2023 : évaluation des impacts environnementaux des orientations préliminaires.
- **Synthèse globale des enjeux :**
 - 5 septembre 2023 : articulation des thématiques « démographie et habitat », « économie et commerce » et « environnement et transitions ».

3. Comités de pilotage (CoPil) :

- **Démographie et habitat** (15 mars 2023) : orientation stratégique des analyses diagnostiques.
- **Économie et commerce** (10 mai 2023) : validation des pistes de développement économique.
- **Synthèse globale** (6 septembre 2023) : présentation des orientations méthodologiques pour la suite.

4. Commission générale et comité syndical :

- **Validation des étapes du diagnostic** (22 mars, 6 et 27 septembre 2023).
- Interventions des représentants institutionnels, notamment le sous-préfet de Redon.

5. Conférences des maires et rencontres spécifiques :

- 11 et 18 octobre 2023 : échanges sur la répartition des enveloppes foncières et enjeux d'artificialisation.
- 16 novembre 2023 : retour sur les orientations préliminaires et débats autour des priorités locales.

6. Balades rurales :

- 13 novembre 2023 : visite du territoire des Vallons de Vilaine à Bain-de-Bretagne (PA Château-Gaillard), La Noë Blanche (centre-bourg), Guipry-Messac (centralités) et Guichen (ZAC de la Massaye).



BALADE RURALE (13.11.2023)
 Visite guidée du territoire des Vallons de Vilaine

- Bain-de-Bretagne : PA Château-Gaillard
- La Noë Blanche : centre-bourg
- Guipry-Messac : centralités
- Guichen : ZAC de la Massaye

Photo : Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.

L'INFO DES VALLONS
 La lettre d'informations de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat & du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine
 Automne 2023 #1

INAUGURATION DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT LE 8 SEPTEMBRE

EDITO
UNE NOUVELLE LETTRE D'INFORMATION POUR TRAIT SIMPLEMENT GARDER LE LIEN AVEC LES VALLONS DE VILAINE.
 Après un premier trimestre de travail de terrain de plus de 12 ans, les Vallons de Vilaine se sont profondément réorganisés au cours de l'année 2023. Un réajustement pour aller à la fois plus forte auprès des collectivités et citoyens, et être encore plus efficaces. Les Vallons de Vilaine, ce sont désormais 3 piliers et 2 structures.

L'énergie, avec l'Aléc des Vallons de Vilaine qui allie le développement local et le plus forte, tout en gardant la philosophie d'être plus efficaces. Les commissions énergétiques sur le territoire.

L'urbanisme, avec le Syndicat Mixte où l'on retrouve les 3 volet : l'urbanisme réglementaire (ASU), l'opérationnel avec le Conseil en Urbanisme Partagé et la concertation autour du SCOT en cours de révision.

Le Développement local, avec le nouveau programme d'accompagnement à la Destination Touristique "Rennes et les Portes de Bretagne", dénommé les Portes de Bretagne, dénommé les Portes de Bretagne, dénommé les Portes de Bretagne.

Une ingénierie de projet au service des collectivités et des habitants.

Au travers de cette lettre d'information des Vallons de Vilaine, nous souhaitons vous rendre compte des travaux en cours, des outils et analyses mis à votre disposition et des services que nous continuons à faire évoluer pour répondre au mieux à vos attentes.

Eric BOURASSEAU, président de l'Aléc des Vallons de Vilaine
 Pierre-Yves REBOUX, président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT VALLONS DE VILAINE
 VALLONS DE VILAINE SYNDICAT MIXTE

Automne 2023 | Vallons de Vilaine Page 7

DESTINATION TOURISTIQUE RENNES ET LES PORTES DE BRETAGNE

Les 6 EPCI du territoire de Rennes, Couvron, Fougères, Vitré, Baille au Val, Vallons de Vilaine, Châteaugiron, L'Étré, Combar, Val de l'Étré ont décidé de constituer la Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne en tant que partenaire de la Région Bretagne et son plan d'action 2023-2025.

La stratégie proposée de la Destination se poursuit autour de (thématiques prioritaires) :

- Le patrimoine naturel,
- L'expérience cyclable,
- Le tourisme fluvial et nautique.

Les travaux collectifs menés autour de ces axes ont permis de travailler ensemble sur les thématiques suivantes :

- Plan de Rennes,
- Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine
- Vit' Communauté.

Ces projets sont soutenus par le dispositif régional, une enveloppe de financement des porteurs de projet, que par les porteurs de projet.

Un contrat de sécurisation financière a été signé pour ces projets. Ces actions co-construites viennent conforter les stratégies et les partenaires impliqués de chacun des territoires.

QUI CONTACTER ?
 Nolwenn MESNAY, chargée de mission tourisme développement territorial
 nmesnay@villonsdevilaine.fr
 02 99 30 00 10 | 04 80 80 10 12

LE SCOT DES VALLONS DE VILAINE
 CONTACT : scot@villonsdevilaine.fr

EN 2020 76 631 HABITANTS SUR LE TERRITOIRE

+0,6% ENTRE 2014 & 2020

ENTRE 2018 & 2022 50 COMMERCES SUPPLÉMENTAIRES

+ 3 691 m²

AU TOTAL ENTRE 2011 ET 2021 389 HA ONT ÉTÉ CONSUMÉES

La révision du SCoT a débuté en décembre 2022 par le diagnostic qui a été finalisé le 27 septembre 2023 par une présentation des enjeux en Comité Syndical.

Accompagné par Prigent & Associés et MANA, les travaux de réflexion de consultation à la déclaration de ZAN dès le mois d'octobre vont se poursuivre pour élaborer le Projet d'aménagement stratégique. Une "balade rurale" a été organisée le 13 novembre dernier entre élus, techniciens et bureau d'études afin de mieux comprendre les spécificités du territoire.

Un atelier a lieu fin novembre en vue de réfléchir au devenir du territoire des Vallons de Vilaine.

501

C'est le nombre de piscines privées autorisées sur le territoire des Vallons de Vilaine depuis 2016, soit une moyenne de 82 par an.

Cela représente environ 25 000 m³ d'eau potable stockée soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 200 foyers de 4 personnes. Dans un contexte de sécheresse croissante, le site vise à permettre aux particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités de se tenir informés des niveaux de restriction en cours sur l'utilisation de l'eau, notamment les possibilités ou non de remplissage des piscines.

A consulter aussi sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, les données antérieures sont disponibles - www.ile-et-vilaine.gouv.fr
 *Source : service 655.

Photo : Lettre d'information « L'info des Vallons », focus SCOT page 7, publiée à l'automne 2023.

Enfin, dans le cadre de la phase diagnostic du SCoT, une exposition évolutive a été mise en place au siège du Syndicat mixte à Guichen entre janvier et novembre 2024. Accessible librement, cette exposition retrace les différentes étapes du processus de révision, permettant au public de suivre les avancées du projet et de mieux comprendre les enjeux abordés. Les panneaux explicatifs, régulièrement mis à jour, présentent les thématiques principales du diagnostic, telles que l'aménagement du territoire, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et la l'habitat. Cette initiative vise à informer et à sensibiliser les habitants, tout en favorisant la transparence et la participation. L'exposition était ouverte aux horaires du siège de Vallons de Haute Bretagne Communauté, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (Parc d'activités des Landes, 12 rue Blaise-Pascal, BP 88051, 35580 Guichen) et accessible en ligne sur le site internet www.vallonsdevilaine.fr

Méthodes participatives

Bien que la phase "lancement - diagnostic" du SCoT ne prévoyait pas une concertation publique élargie, des initiatives ciblées ont permis d'impliquer les élus et acteurs locaux.

- **Ateliers spécifiques thématiques** : Organisés sur des sujets clés tels que la démographie et l'habitat, l'économie et le commerce, ou encore l'environnement, ces ateliers ont réuni techniciens, élus, et partenaires institutionnels. Ils ont favorisé une analyse collective des enjeux et l'identification des priorités stratégiques adaptées au territoire.
- **Partage régulier des avancées** : Les résultats des travaux ont été diffusés de manière continue, notamment via des supports synthétiques, des présentations lors des comités de gouvernance, et des articles dédiés dans la newsletter du Syndicat mixte. Une exposition évolutive susmentionnée a également été mise en place au siège du Syndicat mixte à Guichen, permettant au public de suivre les étapes de la révision et de mieux comprendre les thématiques abordées.

Perspectives

La phase suivante, axée sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), a intégré davantage d'acteurs, notamment les représentants de la société civile et les acteurs économiques, pour affiner les orientations stratégiques.

Conclusion

La phase "lancement - diagnostic" a permis de poser les bases d'un projet partagé et structurant, grâce à une gouvernance élargie et à des démarches participatives de tous les élus et agents des Vallons de Vilaine. En intégrant des outils d'information tels que l'exposition évolutive et des publications, le Syndicat mixte a garanti la transparence et la compréhension des travaux. Les étapes suivantes ont poursuivi cet élan en élargissant la concertation, afin de construire des orientations stratégiques collectivement acceptées et alignées avec les attentes locales.

CONTEXTE



UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le 1^{er} juin 2020, le Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

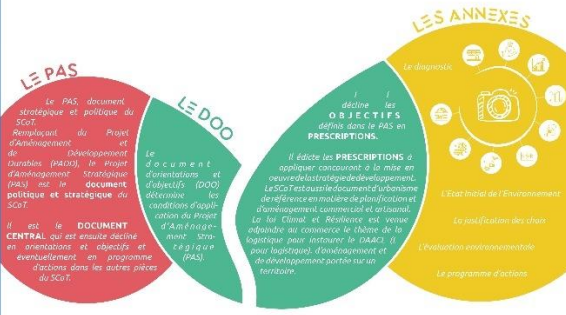
Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Les SCoT ont été créés afin de servir de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'habitat, de mobilité, d'aménagement, d'occupation, d'équipement, d'usage, de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Il s'agit d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...



Le SCoT se construit autour de 3 pièces majeures



Les étapes de la révision du SCOT



Informez-vous et participez !

- JE M'INFORME :**
 - Articles sur le site internet des Vallons de Vilaine et/ou sur les réseaux sociaux.
 - Articles dans les magazines / lettre d'information du Syndicat Mixte et/ou des EPCI membres.
- JE M'EXPRIME :**
 - Ateliers participatifs avec les acteurs du territoire.
 - Réunions publiques autour d'une exposition.
- JE CONTACTE :**
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine
 - ZA La Lande Rose
 - 12 rue Blaise Pascal
 - 35580 GUICHEN

DIAGNOSTIC



DES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL DEPENDANTS DE LA VOITURE



LE COVOITURAGE
Le taux de covoiturage (CVC) est le rapport entre le nombre de personnes transportées par un véhicule et le nombre de véhicules.

Le plus des SCoT plus d'activités d'aires de covoiturage ont été aménagées et mises en service.

L'OFFRE FERROVIAIRE

Le réseau de la SNCF est composé de lignes à grande vitesse (LGV), de lignes à moyenne vitesse (LMV) et de lignes à petite vitesse (LPV).

Le réseau de la SNCF est composé de lignes à grande vitesse (LGV), de lignes à moyenne vitesse (LMV) et de lignes à petite vitesse (LPV).

L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS ROUTIERS

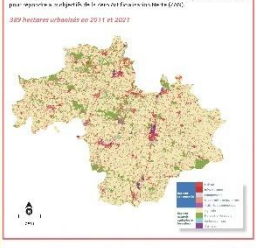
Le réseau de transports collectifs routiers est composé de lignes régulières et de lignes à la demande.

Le réseau de transports collectifs routiers est composé de lignes régulières et de lignes à la demande.

UN PHENOMENE DE RESIDENTIALISATION



LA CONSOMMATION D'ESPACE 2011 - 2021



La révision a débuté en mars 2021 par le diagnostic, une photographie du territoire et des enjeux contemporains, notamment les questions de développement et d'habitat, de mobilité, d'aménagement, d'occupation, de la biodiversité et des ressources naturelles, d'équipement et de services.

UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN BAISSÉ MAIS POSITIVE



UNE SPECIALISATION DU PARC DE LOGEMENTS



CHATEAUGAILLARD S'EST LARGEMENT IMPOSÉE COMME LA TÈRE POLAIRE COMMERCIALE DES VALLONS DE VILAINE



UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS & DES PROJETS EN COURS



Photo : Exposition évolutive, accessible en ligne.

3. LES ACTIONS MENÉES EN PHASE « PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE »

La phase "Élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique" (PAS) a représenté la seconde étape dans la révision du SCoT, s'appuyant sur les travaux de diagnostic et les contributions issues de démarches participatives. Les balades rurales réalisées en amont ont enrichi la réflexion et ont servi de socle aux discussions sur le PAS. Cette phase s'est distinguée par une forte mobilisation des élus, techniciens, et membres de la société civile, avec un processus concerté et structuré, accompagné par le cabinet Prigent & Associés.

1. Méthodes et contributions des ateliers

2. Atelier n°1 (29 novembre 2023) :

- Mise en perspective des identités paysagères et des armatures du territoire.
- Réflexion sur la planification par le paysage, les polarités urbaines, et l'intensification urbaine.



Photo : Ateliers n°1. Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.

3. Comité syndical (6 décembre 2023) :

- Discussions approfondies sur l'armature territoriale : définition des pôles, fonctions, et bassins de vie.
- Débat et choix du scénario démographique pour structurer le futur PAS.

4. Ateliers spécifiques sur les polarités :

- **Atelier n°2 (31 janvier 2024) :** Dédié aux communes pôles majeurs.

- **Atelier n°3 (7 février 2024)** : Focus sur les communes pôles intermédiaires.
- **Atelier n°4 (13 février 2024)** : Discussions sur les communes de proximité.
- Ces ateliers ont permis de définir les rôles et fonctions de chaque type de commune dans l'armature territoriale.



Photo : Ateliers n°2. Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.



Photo : Ateliers n°3. Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.



Photo : Ateliers n°4. Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.

5. Rencontre avec les EPCI (7 février 2024) :

- Débat sur l'armature économique, mettant en avant les besoins et enjeux liés aux zones d'activités économiques.

6. Ateliers "Transitions" avec l'ADEME :

- **Atelier n°1 (24 février 2024) :** Présentation des scénarios prospectifs de l'ADEME (frugalité, coopérations territoriales, technologies vertes, paris réparateurs).
- Débats animés sur l'adéquation des scénarios avec le territoire des Vallons de Vilaine.



Image : Ateliers Transition. Les scénarios de l'ADEME. Syndicat mixte des Vallons de Vilaine.

- **Ateliers n°2 et n°3 (17 avril et 9 septembre 2024)** : Approfondissement des scénarios avec une forte implication de la société civile, aboutissant à la rédaction du récit prospectif « *Le territoire des Vallons de Vilaine en 2050* ».

7. Conférence conclusive (13 mars 2024) :

- Présentation de **cinq scénarios** de développement élaborés à partir des contributions des ateliers, permettant de consolider une vision commune du futur territoire.

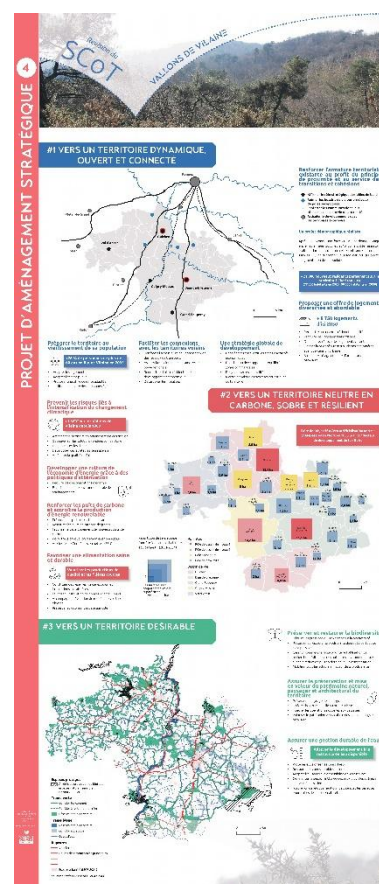
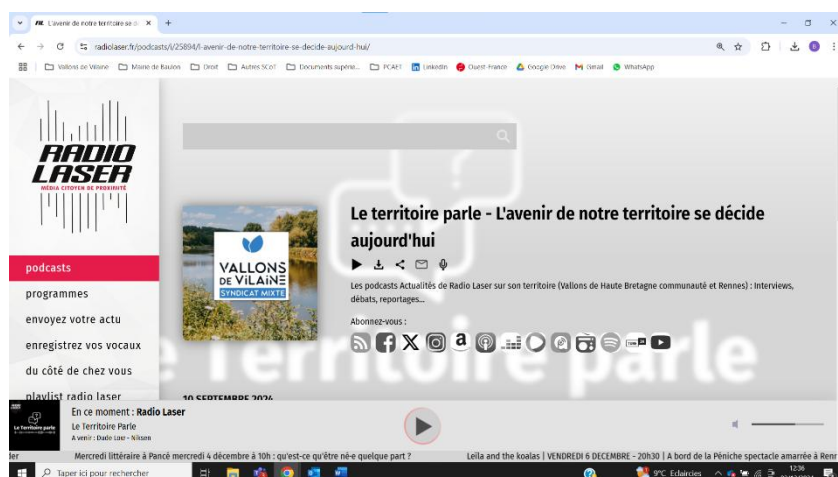
8. Rencontre PPA n°1 (30 mai 2024) :

- Présentation du diagnostic et du projet de PAS aux personnes publiques associées à l'occasion d'une réunion en présentiel.

Actions complémentaires de concertation

En continuité avec l'exposition évolutive mise en place pour la phase de diagnostic, un panneau spécifique a été conçu pour présenter le PAS, permettant ainsi de partager les avancées avec le public de manière accessible.

Par ailleurs, une **interview à Radio Laser** a été réalisée par M. Pierre-Yves REBOUX, président du Syndicat mixte et M. Baptiste GAUTIER, chef de projet SCOT, le 10 septembre 2024, pour sensibiliser un public plus large et informer les habitants sur les objectifs et les grandes orientations du PAS « *Le territoire parle - L'avenir de notre territoire se décide aujourd'hui* ».



Images : Site internet « Radio Laser » et exposition évolutive sur le projet de PAS.

Enfin, une **réunion publique organisée à Pléchâtel** a permis de présenter les principaux axes du PAS, d'échanger directement avec les citoyens présents (une vingtaine) et de recueillir leurs observations, qui portaient principalement sur la **préservation de la biodiversité**, les **possibilités de construction dans les prochaines années** et le **développement économique**.

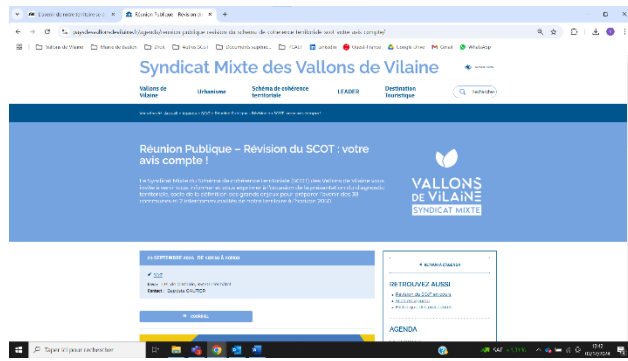


Image : Affiche annonçant la réunion publique susmentionnée (diffusée sur internet et exposée dans les mairies), vidéo 1 minute pour comprendre le rôle du SCoT (diffusée lors de la réunion publique et sur le site internet Vallons de Vilaine)

Débat et adoption du PAS

Le 19 juin 2024, le comité syndical s’est réuni pour débattre du projet de PAS. Le projet a été adopté à l’unanimité par les élus présents. Il repose sur trois piliers stratégiques, fruit des réflexions et échanges issus des ateliers et rencontres :

1. **Vers un territoire dynamique, ouvert et connecté.**
2. **Vers un territoire neutre en carbone, sobre et résilient.**
3. **Vers un territoire désirable.**

Conclusion

La phase d’élaboration du PAS a permis de définir une vision stratégique ambitieuse et partagée pour le territoire des Vallons de Vilaine. Grâce à une démarche participative et une gouvernance structurée, le PAS intègre les aspirations locales tout en répondant aux défis des transitions (climatiques, économiques, démographique, etc.). Les outils d’information tels que le panneau spécifique, l’interview radio, et la réunion publique ont renforcé la transparence auprès des citoyens. Le territoire dispose désormais d’une feuille de route cohérente pour construire son avenir à l’horizon 2050.

4. LES ACTIONS MENÉES EN PHASE « DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS »

La phase "élaboration du DOO" du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a mobilisé élus, techniciens, et habitants autour de thématiques issues du code de l'urbanisme pour traduire les orientations stratégiques du PAS en prescriptions et recommandations plus concrètes et opérationnelles. Cette phase a été marquée par un processus participatif plus approfondi, des ateliers thématiques réguliers, et une communication renforcée auprès de la population pour garantir une adhésion large et une appropriation collective des objectifs.

Ateliers thématiques en visioconférence

Entre juin et octobre 2024, des ateliers thématiques ont été organisés en visioconférence, réunissant en moyenne une dizaine de participants issus des communes et intercommunalités du territoire. Ces ateliers, conçus pour favoriser un dialogue constructif, ont suivi une méthodologie structurée :

- Présentation du diagnostic et des objectifs du PAS débattu en juin 2024.
- Rappel des enjeux des documents supérieurs (SRADDET, SRC, etc.).
- Débat et amendement de propositions de prescriptions ou recommandations pour le DOO.

Les thématiques abordées ont couvert les grands enjeux du territoire :

- **Trame verte et bleue, paysages, carrières** (13 juin).
- **Mobilité** (18 juin).
- **Densification et habitat** (7 juillet).
- **Démographie et vieillissement de la population** (11 juillet).
- **Zones d'activités économiques** (4 septembre).
- **Adaptation au changement climatique** (12 septembre).
- **Transition 2050** (18 septembre).
- **Tourisme** (19 septembre).
- **Agriculture** (3 octobre).
- **Commerce** (11 octobre).
- **Ressource en eau** (17 octobre).
- **Économie circulaire** (24 octobre).
- **Énergie renouvelable** (7 novembre).
- **Sobriété foncière** (14 novembre).

Ces ateliers, d'une durée de trois heures chacun, ont permis de confronter les points de vue des participants et de co-construire une base solide pour le DOO.

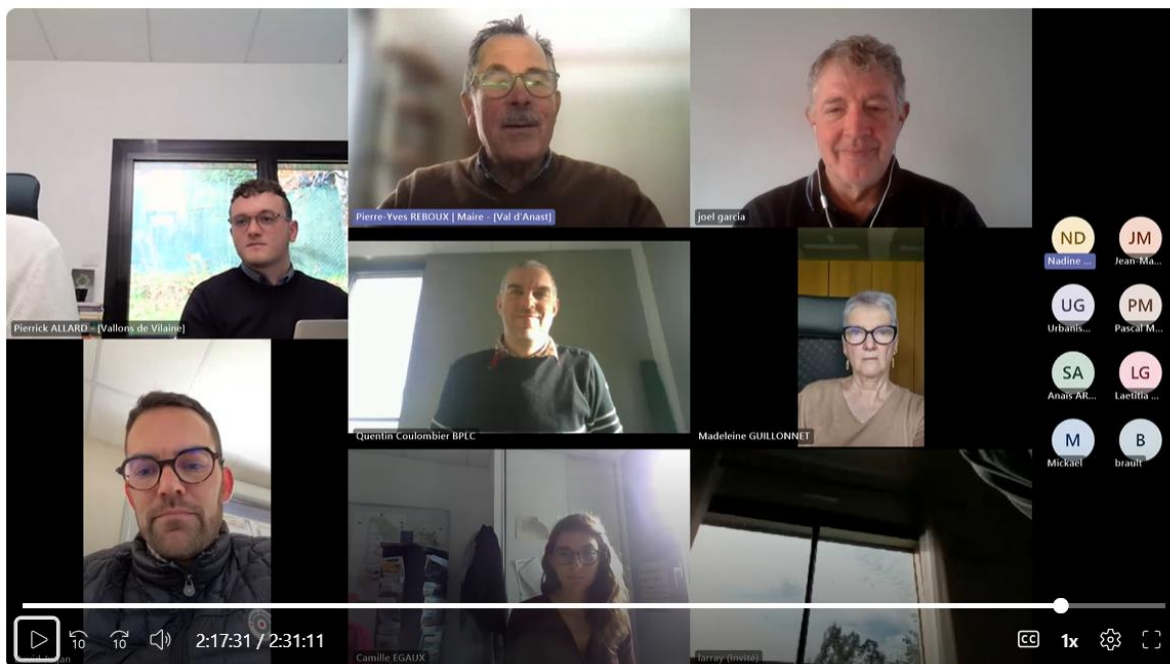


Image : Capture d'écran lors de l'atelier « sobriété foncière » qui s'est tenu le 14 novembre 2024.

Ateliers de synthèse en présentiel

Pour structurer et valider les propositions issues des ateliers thématiques, trois ateliers de synthèse se sont tenus en présentiel, rassemblant les élus membres du bureau syndical et les conseillers syndicaux :

Pilier 2 : Habitat (18 septembre 2024).

Pilier 1 : Économie et commerce (16 octobre 2024).

Pilier 3 : Transitions (13 novembre 2024).

Ces réunions ont consolidé les contributions thématiques, validé les prescriptions et recommandations, et permis d'aboutir à une première version du DOO.

Présentation du projet de DOO et évaluation environnementale

La première version du DOO a été présentée en deux étapes :

- **Pilier 1 : Économie et commerce**, lors du comité syndical du 25 septembre 2024.
- **Piliers 1 et 3 : Économie et transitions**, lors du comité syndical du 4 décembre 2024.

Cette version a également été soumise aux ateliers et actions de l'évaluation environnementale, abordée lors de la partie suivante du présent document, afin de garantir sa cohérence avec les objectifs de développement durable et de transition écologique.

Concertation avec les habitants

Une réunion publique s'est tenue à l'espace Galatée à Guichen le 27 novembre 2024 pour présenter les grandes orientations du DOO à la population. Afin de favoriser une participation accrue, une communication renforcée a été mise en place :

- **Affichage** dans les grands commerces, comme sur les écrans de l'Hyper U à Guichen.

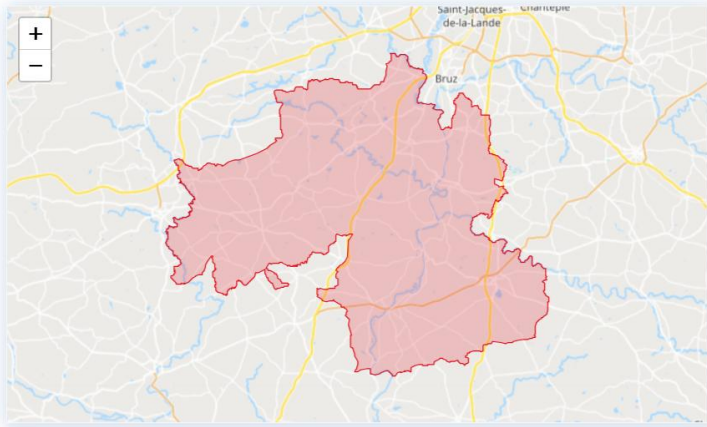
- **Diffusion numérique** de l’affiche via les supports des communes et intercommunalités.
- **Campagne dans la presse locale**, avec une visibilité assurée sur quatre jours dans l’édition papier et le site en ligne du Ouest France du 22 au 27 novembre 2024. Les statistiques de communication montrent une portée significative.

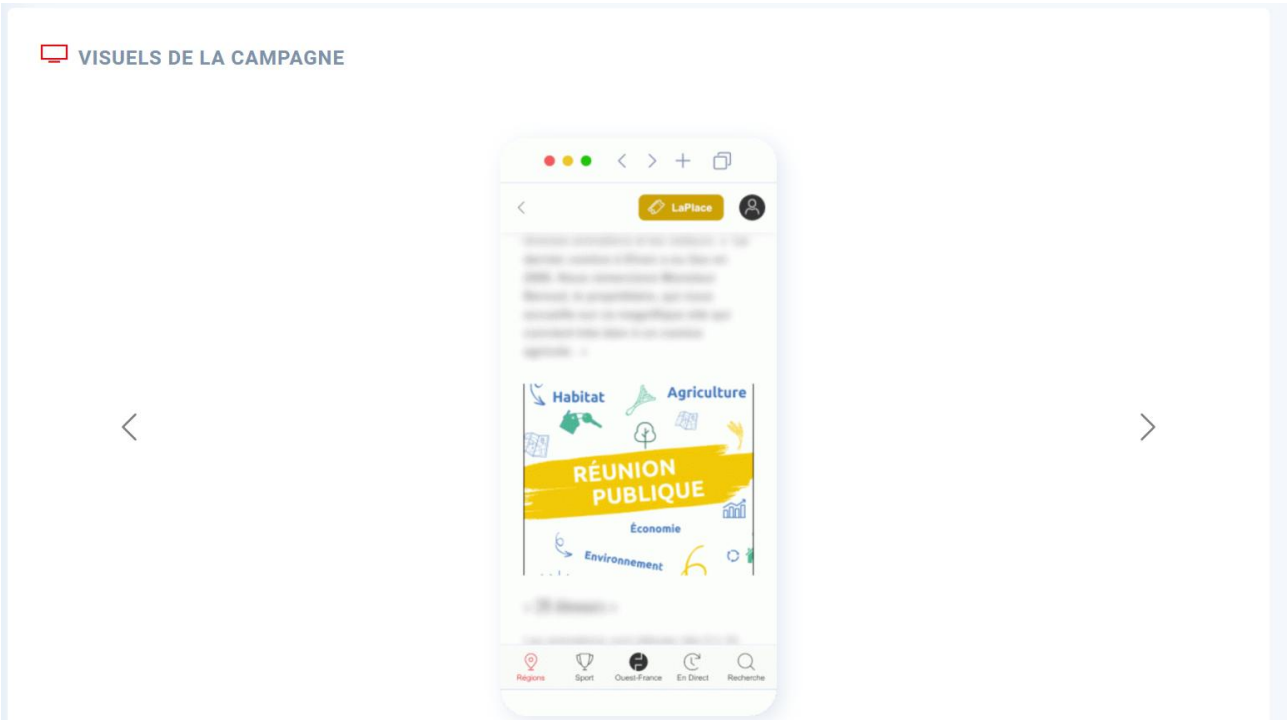
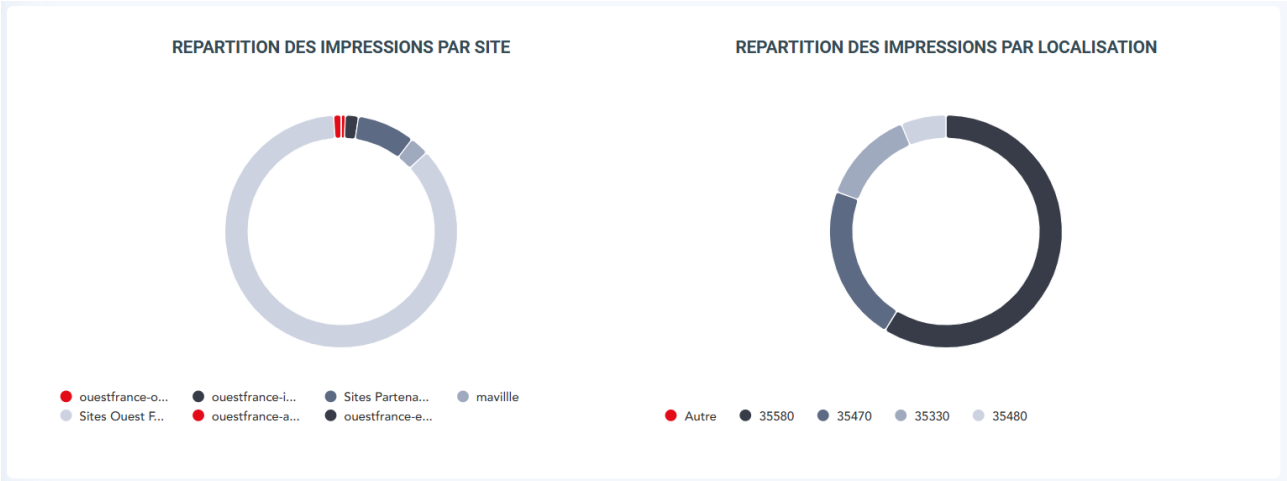
Cette réunion a permis de recueillir des retours des habitants et d’ajuster le projet en fonction de leurs remarques : notamment sur les thématiques de la **sobriété foncière** (répartition de l’enveloppe économique), le **développement des ENR** (ajout d’une cartographie dans le projet du DOO de SCoT), la **ressource en eau et la neutralité carbone**.

CAMPAGNE DISPLAY
Retrouvez ci-dessous les informations générales concernant votre campagne display.

<p>ANNONCEUR SYNDICAT MIXTE DES VALLONS DE VILAINE</p> <p>THÈME DE LA CAMPAGNE DIFFUSION</p> <p>DATES DE DIFFUSION Du 22 novembre 2024 au 27 novembre 2024</p> <p>BUDGET NET DE LA CAMPAGNE 371,92€ H.T.</p>	<p>VOLUME DÉLIVRÉ</p> <p>42 059 IMPRESSIONS DELIVRÉES (41 666 COMMANDÉES) (soit 100.9 % d'impressions)</p> <p>16 057 VISITEURS UNIQUES ESTIMES (soit 2.6 impressions vues par visiteur)</p> <p>INTERACTIONS Nombre de clics : 21</p>
--	--

BILAN DE CAMPAGNE DE DIFFUSION
Retrouvez ci-dessous un bilan de votre campagne de diffusion.

<p>FORMULE Visibilité</p> <p>DATES DE DIFFUSION Du 22 novembre 2024 au 27 novembre 2024</p> <p>THÈME DE LA CAMPAGNE DIFFUSION</p> <p>TOTAL IMPRESSIONS COMMANDÉES 41 666</p>	<p>ZONE DE DIFFUSION</p> 
--	--



Images : Bilan de la campagne Display sur le site internet Ouest France (42 000 impressions délivrées).

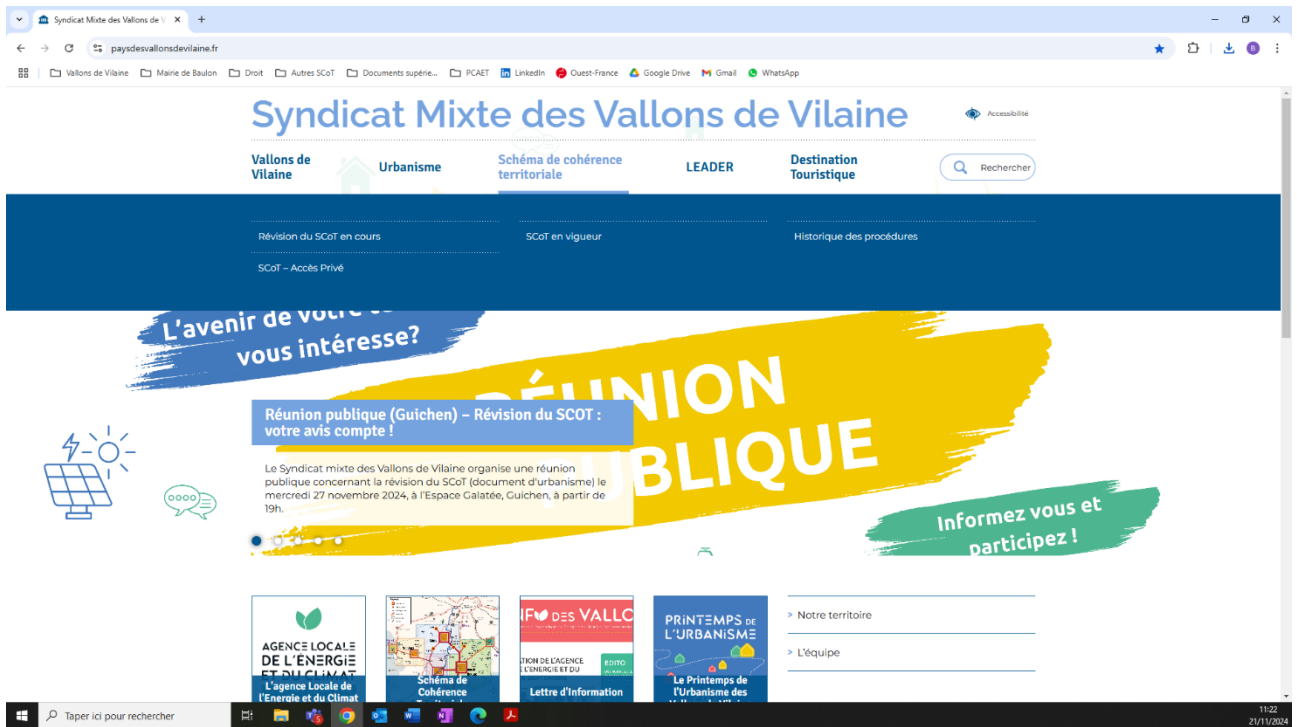


Image : Annonce de la réunion publique sur le site internet du Syndicat.

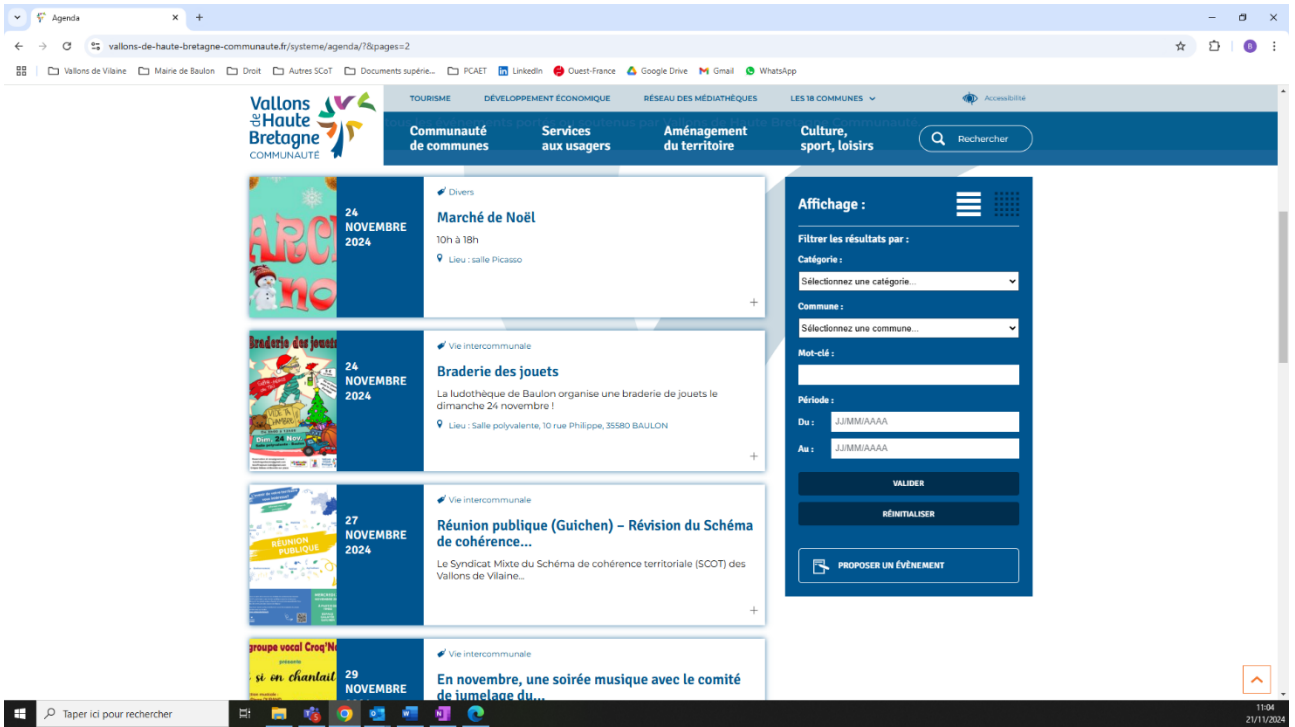


Image : Annonce de la réunion publique sur le site internet de VHBC.

Redon et son pays

Quelques jours Lun 18 novembre 2024

Maison France Services, MAM : chantiers en vue

La Guéridy - Les travaux dans ces deux départements ont été l'ordre du jour, au conseil municipal de la Guéridy. Parmi les autres coaccusés : s'établissement payant pour le nouveau parking de l'AIT.

Lancement de nouvelle école
Le maire de Redon, Jean-François Le Gall, a annoncé la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire à Redon. Les travaux débuteront en 2025 et seront achevés en 2026. L'école sera située dans le quartier de la Vallée de la Guéridy, sur un terrain de 1,5 hectare. Elle accueillera environ 100 élèves.

Marsch public pour le Redon
Le maire de Redon, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'un marsch public pour le Redon le dimanche 24 novembre 2024, de 10h à 18h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. Le marsch sera organisé par le comité de cohérence territoriale (COT) des Vallons de Vilaine.

Chaque un de la commune
Le maire de Redon, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'un conseil municipal le mardi 19 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. L'ordre du jour comprendra notamment la discussion sur le budget 2025 et la tenue d'un conseil d'administration de la Communauté de Communes des Vallons de Vilaine.

En novembre, une soirée musique avec le comité de jumelage du...

Vallons de Haute Bretagne - Porte-de-Loire

Quelques jours Lun 18 novembre 2024

Le presbytère a été repensé et entièrement rénové

Guichen - Propriété de la Mairie, le presbytère a subi d'importants travaux afin de redonner un lieu de vie et de rencontres pour les activités de la paroisse.

Guichen 1995, 1999, 2001 : trois inondations marquantes
Le maire de Guichen, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'un conseil municipal le mardi 19 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. L'ordre du jour comprendra notamment la discussion sur le budget 2025 et la tenue d'un conseil d'administration de la Communauté de Communes des Vallons de Vilaine.

Une soirée consacrée à la bande dessinée, vendredi
Le maire de Guichen, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'une soirée consacrée à la bande dessinée le vendredi 22 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. La soirée sera organisée par le comité de cohérence territoriale (COT) des Vallons de Vilaine.

Les classes 4 se sont retrouvées pour le photo souvenir
Le maire de Guichen, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'un conseil municipal le mardi 19 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. L'ordre du jour comprendra notamment la discussion sur le budget 2025 et la tenue d'un conseil d'administration de la Communauté de Communes des Vallons de Vilaine.

Quelques un de la commune
Le maire de Guichen, Jean-François Le Gall, a annoncé la tenue d'un conseil municipal le mardi 19 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy. L'ordre du jour comprendra notamment la discussion sur le budget 2025 et la tenue d'un conseil d'administration de la Communauté de Communes des Vallons de Vilaine.

Agenda de vos communes

Redon
Marsch public pour le Redon le dimanche 24 novembre 2024, de 10h à 18h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy.

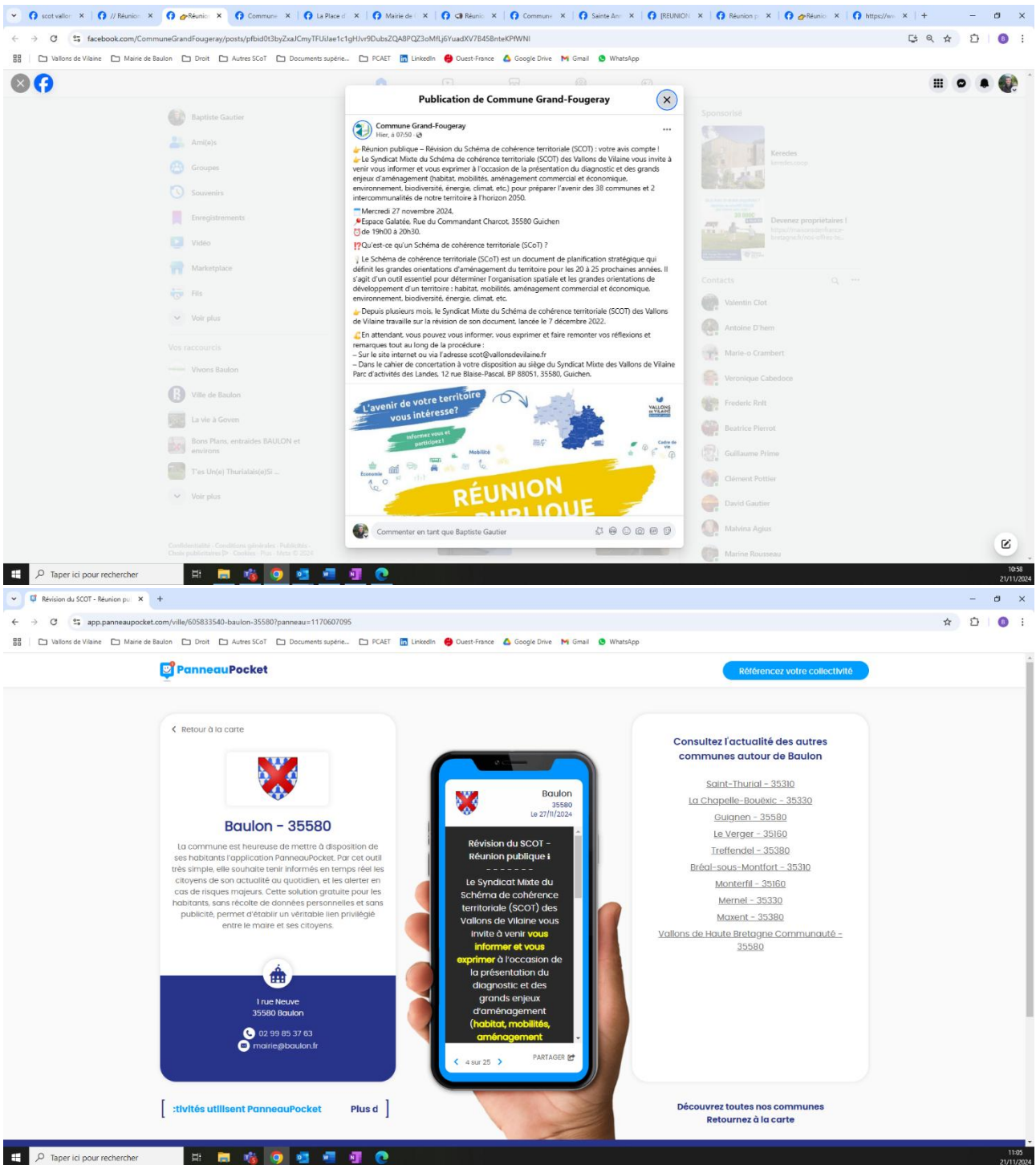
Guichen
Soirée consacrée à la bande dessinée le vendredi 22 novembre 2024, à 20h, à la salle polyvalente de la Vallée de la Guéridy.

Qu'est-France à votre service

Portes Ouvertes
JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2024
JUSQU'À -25%
Sur les travaux de rénovation énergétique.

NOUVEAU MAGASIN EXPO COUSINE
à GUIRY MESSAG | 50 rue de la République
BAIN-DE-BRETAGNE - LA FERRONNAIS (ROUTE DE POLIGNÉ)

Image : Annonce de la réunion publique dans Ouest France.



Images : Annonce de la réunion publique sur Panneau Pocket (Baulon) et Facebook (Grand-Fougeray).



Images : Réunion publique à Guichen, le 27 novembre 2024 (une trentaine de participants).

La phase "élaboration du DOO" a permis de traduire les orientations stratégiques du PAS en prescriptions et recommandations, grâce à un processus participatif et une mobilisation que les élus des Vallons de Vilaine ont souhaité élargie. Les ateliers thématiques et de synthèse ont structuré le travail, tandis que la réunion publique, soutenue par une campagne de communication, a permis de garantir une concertation avec les habitants. Le DOO, fruit d'un travail collaboratif et d'une démarche rigoureuse, constituera désormais un outil stratégique essentiel pour guider l'aménagement à l'horizon 2050 des Vallons de Vilaine.

Newsletter « L'info SCoT des Vallons »

En septembre 2024, une newsletter intitulée "L'info SCoT des Vallons" a été publiée pour partager les avancées du projet avec les élus et agents du territoire. Ce support a vocation à perdurer, avec de nouvelles éditions à destination des habitants, prévues pour accompagner la mise en œuvre du SCoT. La newsletter constitue un outil clé pour maintenir un lien régulier avec les citoyens et les acteurs du territoire.



Images : L'info SCoT des Vallons.

5. LES ACTIONS MENÉES EN PHASE « ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE »

La phase d'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a permis de confronter le projet à ses impacts environnementaux, en vue de renforcer sa cohérence avec les objectifs de durabilité. Deux ateliers de concertation ouverts aux élus, agents et représentants de la société civile ont été organisés, mais leur format a évolué pour répondre aux besoins de discussion approfondie et d'intégration des contributions au projet de SCoT.

Ateliers d'évaluation environnementale

Première réunion - 16 octobre 2024 :

- Prévues pour examiner la partie 2 « habitat » du DOO.
- Présentation de la méthodologie d'évaluation environnementale.
- Observations : Le format initial s'est révélé inadapté pour des échanges approfondis sur un projet de SCoT encore en cours de finalisation. Cela a conduit à la réorganisation des travaux sous un format plus structuré et extensif.

Journée complète à la mairie de Pléchâtel - 25 novembre 2024 :

Une journée de travail a remplacé les ateliers thématiques prévus initialement, réunissant élus, agents, et membres du conseil de développement des Vallons de Vilaine.

Objectifs :

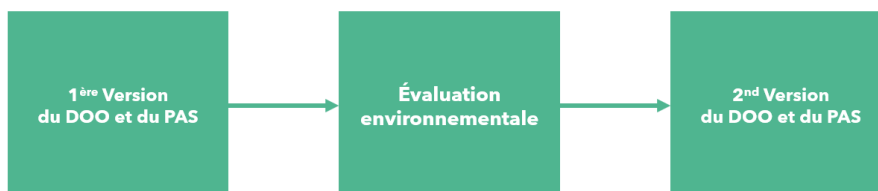
- Examiner l'intégralité du projet de DOO.
- Débattre de ses impacts environnementaux.
- Proposer des améliorations pour aligner le projet avec les exigences environnementales.
- Méthodologie : Analyse des impacts thématiques et échanges participatifs pour amender le DOO.

Résultats et contributions de l'atelier

Cette journée de travail a abouti à des ajustements significatifs sur plusieurs thématiques du DOO :

- **Agriculture :**
 - Ajout de recommandations pour le développement du maraîchage.
 - Promotion des légumineuses dans les grandes surfaces en lien avec les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial).
- **Tourisme :**
 - Intégration des critères environnementaux régionaux autour des transitions environnementales, sociales, économiques et culturelles.
- **Économie circulaire :**
 - Notion élargie à des domaines au-delà des déchets, avec une définition plus complète.
- **Habitat et renouvellement :**

- Intégration des concepts de logements privés et abordables adaptés au changement climatique.
- Renforcement des prescriptions sur le renouvellement urbain.
- **Biodiversité :**
 - Ajout d'un schéma d'exemple pour la préservation de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme locaux.
- **Ressource en eau :**
 - Obligation de réaliser une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le « cycle de l'eau » dans les DUL (Documents d'Urbanisme Locaux).
- **Énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) :**
 - Fixation d'objectifs chiffrés pour la réduction des consommations et la production, en articulation avec les PCAET.
 - Obligation de réaliser une OAP sur les « Énergies / Émissions GES » dans les DUL.



Images : Atelier évaluation environnementale à la mairie de Pléchâtel, le lundi 25 novembre 2024.

6. LES ACTIONS MENÉES TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ DE RÉVISION DU SCOT

Outre les modalités de concertation spécifiques déployées à chaque phase de l'élaboration des pièces du SCoT, une série d'actions transversales a été réalisée tout au long de la démarche de révision. Ces initiatives visaient à associer les acteurs territoriaux, les services de l'État, et les habitants dans une approche inclusive et participative, tout en renforçant la transparence du projet.

Actions transversales de concertation et d'information

1. Interventions thématiques et rencontres spécifiques :

- Bureau VHBC (24 novembre 2024) : Présentation du projet de SCoT aux élus du Bureau Vallons Haute Bretagne Communauté.
- Rencontre sur le commerce (31 mai 2024) : Discussion avec les deux intercommunalités sur les enjeux du commerce local.
- Rencontres avec les organisations agricoles (30 septembre 2024) : Échanges avec les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles sur les problématiques et besoins agricoles spécifiques du territoire.
- Rencontre sur la ressource en eau (25 septembre 2024) : Consultation des acteurs locaux pour définir les priorités en matière de gestion de la ressource en eau.
- Rencontre avec le conseil départemental (30 mai 2024) : Discussions sur les grands projets d'aménagement, incluant les pistes cyclables et les infrastructures routières.
- Rencontre avec le SMICTOM (12 septembre 2024) : Focus sur les enjeux de gestion des déchets et de l'économie circulaire.

2. Participation active des services de l'État :

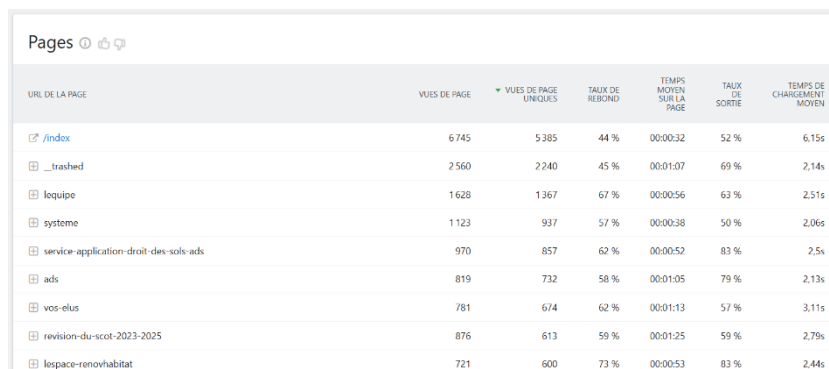
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a joué un rôle clé en participant régulièrement aux ateliers et rencontres, garantissant une cohérence avec les politiques publiques de l'État et les documents stratégiques supérieurs.

3. Moyens permanents d'information et de participation :

Page dédiée sur le site internet

: Une section permanente a été mise en ligne pour informer les citoyens sur l'avancée du projet, les étapes clés, et les documents de concertation.

La page « Révision du SCoT » sur le site internet du Syndicat mixte a été vue 876 fois en deux ans (temps moyen sur la page : 1 minutes et 25 secondes).



URL DE LA PAGE	VUES DE PAGE	VUES DE PAGE UNIQUES	Taux DE REBOND	TEMPS MOYEN SUR LA PAGE	Taux DE SORTIE	TEMPS DE CHARGEMENT MOYEN
/index	6 745	5 385	44 %	00:00:32	52 %	6,15s
_trashed	2 560	2 240	45 %	00:01:07	69 %	2,14s
loquipe	1 628	1 367	67 %	00:00:56	63 %	2,51s
systeme	1 123	937	57 %	00:00:38	50 %	2,06s
service-application-droit-des-sols-ads	970	857	62 %	00:00:52	83 %	2,5s
ads	819	732	58 %	00:01:05	79 %	2,13s
vos-elus	781	674	62 %	00:01:13	57 %	3,11s
revision-du-scot-2023-2025	876	613	59 %	00:01:25	59 %	2,79s
lespace-renovihabitat	721	600	73 %	00:00:53	83 %	2,44s

Registre de concertation : Disponible au siège du Syndicat, permettant aux habitants de formuler leurs observations (**aucune remarque n'a été enregistrée**).

Autres moyens de contribution : Les citoyens avaient également la possibilité de transmettre leurs remarques par courriel, voie postale ou via le site internet (**aucune remarque reçue**).

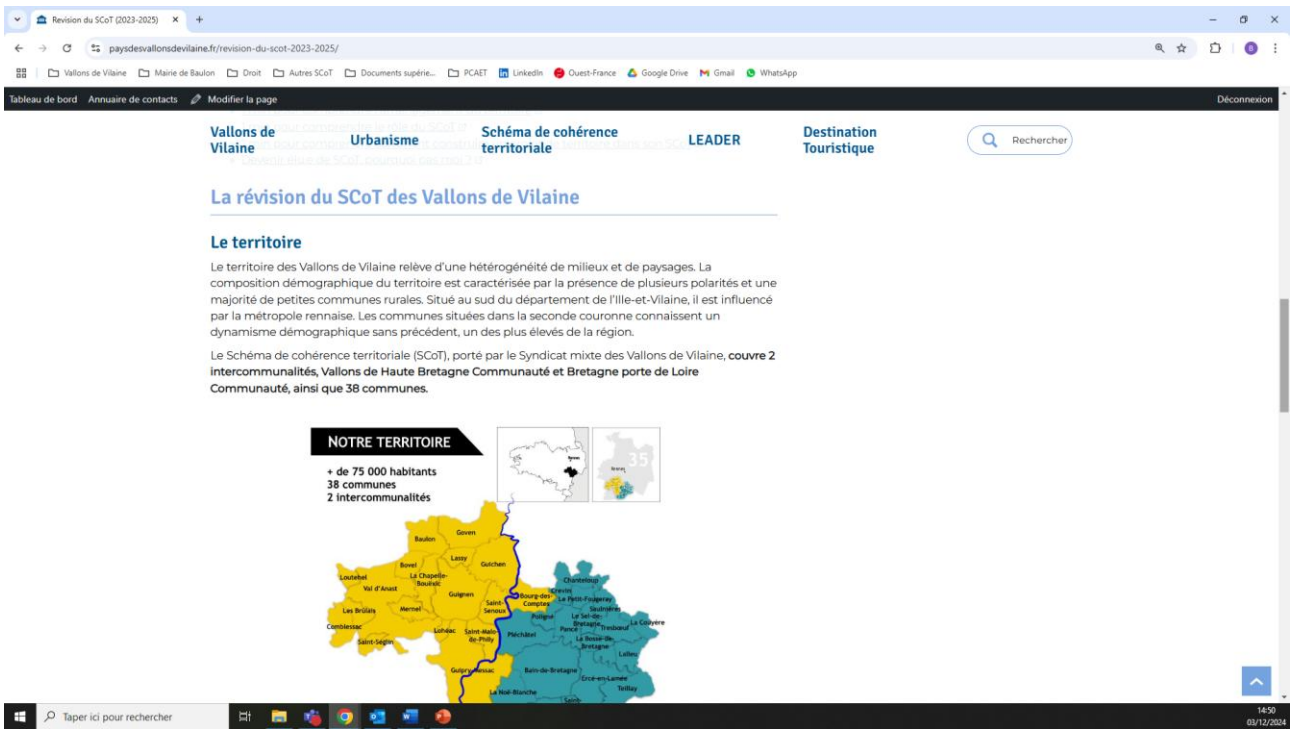


Image :
Page permanente du site internet des Vallons de Vilaine concernant la révision du SCoT.

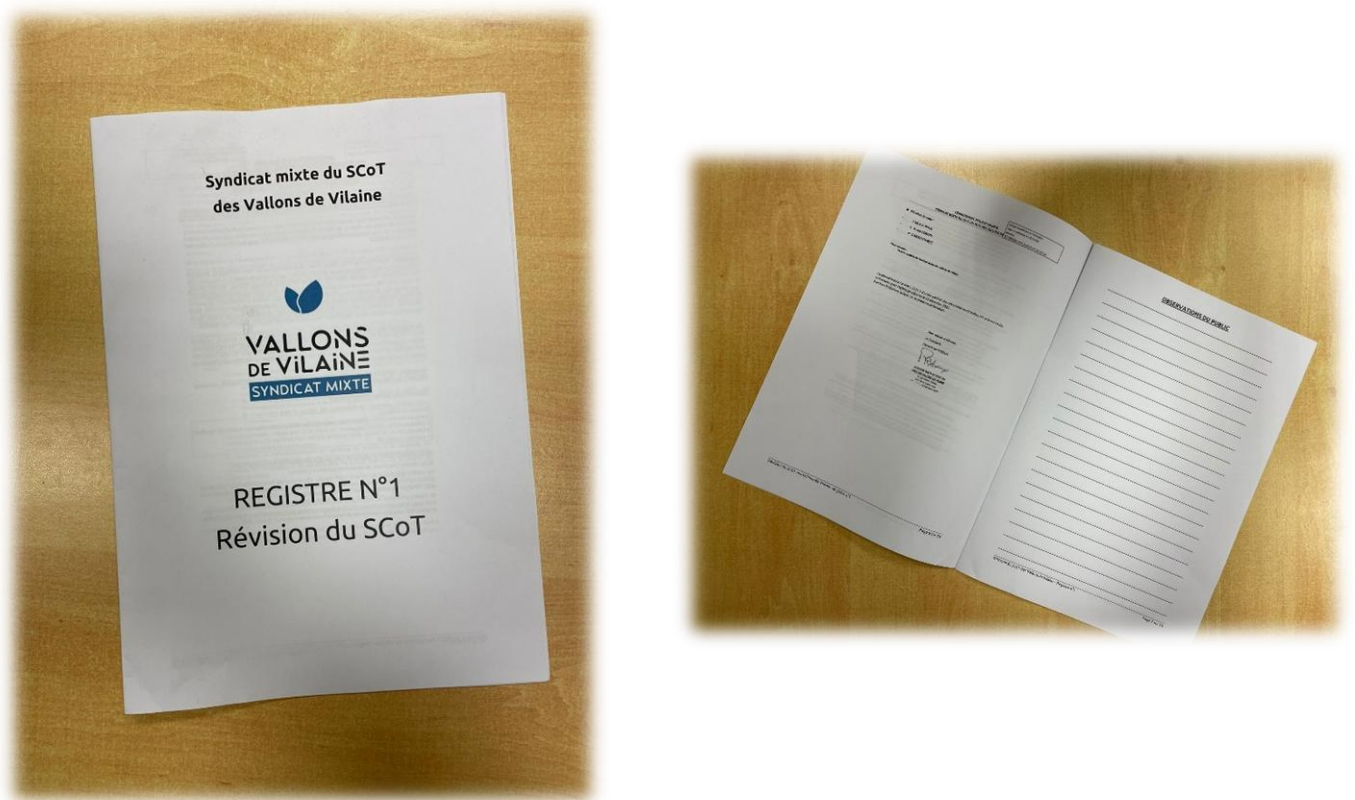


Image : Extrait du registre de concertation.

7. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES REMARQUES RECUEILLIES DANS LE CADRE DES ACTIONS DE CONCERTATION, AU REGARD DU PROJET DU SCOT

Les principales remarques et productions recueillies au cours de la concertation préalable peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par le SCoT sont précisées « globalement » à la suite :

Thématique	Principales remarques ou préoccupations	Réponses du SCOT
Sobriété foncière	Questions sur les nouveaux modèles d'aménagement, acceptabilité sociale, risques de hausse des coûts immobiliers, et mobilisation des dents creuses.	Priorise le renouvellement urbain, fixe des limites à la consommation foncière, encourage des formes urbaines innovantes et répond aux besoins en logements par la densification.
Proximité	Attentes en matière de proximité des services et commerces, et amélioration des mobilités comme levier d'accès.	Renforce les centralités en priorisant les logements et services au sein des centres-villes et bourgs.
Développement économique	Interrogations sur le développement des zones d'activités, le soutien au commerce local et la création de logements à proximité des emplois.	Encourage le renouvellement des zones économiques existantes, soutient le développement mixte et garantit des connexions de transport durable.
Agriculture	Volonté de préserver une agriculture diversifiée et nourricière, de promouvoir des espaces agricoles de proximité aux abords des centres urbains.	Favorise les interfaces urbain-agricole et protège les terres agricoles pour une production diversifiée.
Mobilité et accessibilité	Réduction de la dépendance à la voiture, amélioration des transports collectifs et promotion des mobilités douces.	Propose une structure urbaine réduisant les distances, développe les pôles multimodaux et renforce les mobilités douces.
Ressource en eau	Préoccupations sur la quantité et la qualité de l'eau, notamment liées aux impacts agricoles et à l'imperméabilisation des sols.	Intègre la gestion de l'eau dans l'aménagement, promeut l'infiltration à la parcelle et veille à la compatibilité des prélèvements avec les milieux naturels.
Processus d'élaboration du SCOT	Besoin de communication claire, urgence de mise en œuvre et intégration dans les documents locaux (PLU/PLUi).	Propose des campagnes de sensibilisation lors de la mise en œuvre du SCoT, au sein des conseils municipaux, création

		future d'un guide d'application pour les élus et harmonisation des démarches avec les PLU/PLUi.
Énergie	Interrogations sur l'emplacement des énergies renouvelables et attentes en matière de stratégies bioclimatiques.	Privilégie les zones « potentiels » (cartographie) pour les installations photovoltaïques et éoliennes, encourage l'urbanisme bioclimatique.
Patrimoine naturel	Attentes concernant la préservation de la biodiversité, notamment en milieu urbain.	Intègre la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, promeut la reconquête de la biodiversité, notamment en ville et favorise la création d'îlots de fraîcheur.
Pollution lumineuse	Volonté de réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne.	Demande l'identification des trames noires et la limitation de l'éclairage extérieur, notamment dans les zones urbaines et commerciales.
Gestion des déchets	Préoccupations sur la gestion des déchets en période estivale et sur le réemploi des matériaux dans une logique d'économie circulaire.	Privilégie le réemploi des matériaux de construction sur site pour tout projet d'aménagement, tout en précisant les limites du SCOT en matière de gestion des déchets.

8. CONCLUSION



La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute la révision du SCoT.

Les modalités de concertation prévues par le Comité syndical du SCoT des Vallons de Vilaine lors de la délibération de prescription du SCoT ont été respectées et mises en œuvre.

Bien que certains dispositifs aient connu un succès mesuré sur le territoire, la diversité des canaux de communication a permis de relayer largement auprès des habitants du territoire l'avancement des travaux du SCoT.

L'ensemble du dispositif de concertation a donc permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT désormais constitué.

Les élus, acteurs locaux et le public, à travers ces éléments, ont affirmé leur volonté d'encadrer le développement du territoire en rééquilibrant l'accueil de nouveaux habitants, emplois, commerces et services tout en respectant les richesses du cadre de vie des Vallons de Vilaine.

Au cours de l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte a veillé à répondre à cette volonté en cohérence à travers les orientations générales du PAS et les objectifs du DOO qui, en particulier, visent à assurer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à maintenir la cohérence et l'équilibre de l'armature territoriale des Vallons de Vilaine, à préserver la qualité du cadre de vie et du paysage tout en affirmant un modèle de développement ambitieux ancré dans les transitions et défis à relever à l'horizon 2050.

SIGLES ET ACRONYMES

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

PAS : Projet d'aménagement stratégique

DOO : Document d'orientation et d'objectifs

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

PLU : Plan local d'urbanisme

SRADET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRC : Schéma régional des carrières

ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat

ZAE : Zone d'activités économiques

PCAET : Plan climat air énergie territorial

ZAN : Zéro artificialisation nette

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

CLE : Commission locale de l'eau

EPTB : Établissement public territorial de bassin

UGVA : Unité de gestion Vilaine Aval

UGVE : Unité de gestion Vilaine Est

UGVO : Unité de gestion Vilaine Ouest

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

TVB : Trame verte et bleue

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

REUT : Réutilisation des eaux usées traitées

ENC : Eaux non conventionnelles

PLH : Programme local de l'habitat

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale



VALLONS
DE VILAINÉ
SYNDICAT MIXTE

www.vallonsdevilaine.fr

+33299570873 / scot@vallonsdevilaine.fr

Parc d'activité des Landes / 12, rue Blaise Pascal / BP 88051 / 35580 Guichen

Rédaction et conception graphique - Syndicat mixte des Vallons de Vilaine / Images libres de droit